

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 05 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le lundi cinq mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 avril 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. Pierre PELTIER, Mme Brigitte CLATZ, Mme Sylvie LAROCHE, M. Alain DURAND, Mme Chantal LEMERCIER, M. Daniel GILLET, M. Gérard DUCABLE, Mme Gatiennne NOLLET, M. Benoît MERCIER, Mme Marie-Pierre PADULAZZI, M. Alain BELLENGER, Mme Sophie PAIN, M. François NICOLAS, Mme Joëlle GENTY, M. David HANZARD, Mme Marie-Thérèse CUVIER, M. Arnaud EVREVIN Mme Véronique ICARD, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Myriam JANVIER, M. Eric LEBAS, Mme Claude HAMEL, M. Laurent MARCHESI.

Etait excusé :

Etait absent : néant

Monsieur Alain BELLENGER remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – INTERCOMMUNALITE :

1 - FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT 2014 :

Lecture d'un courrier de madame la Vice Présidente de la CREA, Direction des petites communes, nous notifiant la délibération adoptée lors de la séance du Conseil de la CREA du 10 février 2014 et se rapportant aux Fonds d'Aide à l'Aménagement 2014.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

La somme de 23 246 euros est attribuée à la commune d'ISNEAUVILLE pour le fonctionnement des divers bâtiments communaux (salle des fêtes, salle des sports, salle annexe, espace consuelo ...). Le dossier d'attribution sera transmis au vu de la délibération suivante :

Délibération n° 2014/0045 :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI,
Vu la délibération n° 140069 du 10 février 2014, le Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,*

La commune souhaite couvrir des charges et des frais de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité simple,

1 - DECIDE de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA à hauteur de 23 246 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle des fêtes, salle annexe, salle des sports, Mairie ...),

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : chapitre 74 – compte 7475,

2 - AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Il sera sollicité pour les travaux de cheminement doux de la Route Départementale 928. Le dossier complet de demande d'attribution sera sollicité au vu de la délibération suivante :

Délibération n° 2014/0047 :

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS DOUX SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 928 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 – Adopte le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX HT	599 895.57 €
MONTANT DES TRAVAUX TTC	719 874.68 €
SUBVENTIONS ACCORDEES	315 559.85 €
LA CREA – PLAN AGGLO VELO	178 880.23 €
REGION HAUTE-NORMANDIE	47 880.00 €
LA CREA – FONDS AIDE AMENAGEMENT 2014	33 299.62 €
DEPARTEMENT 76 AMENAGEMENT TROTTOIRS	30 000.00 €
DEPARTEMENT 76 PISTES CYCLABLES	25 500.00 €
AUTOFINANCEMENT AVRIL 2014	404 314.83 €

2 – Autorise monsieur le Maire à signer avec la CREA tous documents relatifs à cette demande.

- **AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Une dotation exceptionnelle est allouée dans la mise en place du développement des moyens en direction des écoles maternelles et primaires. La somme de 4 220 € est attribuée à la commune d'ISNEAUVILLE. La délibération n° 2014/0046 suivante sera transmise à la CREA pour versement :

FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT 2014 – AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI,
Vu la délibération n° 140069 du 10 février 2014 du Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,*

VU le montant de la dotation exceptionnelle de 4 220€ allouée pour la mise en place du développement des moyens en direction des écoles maternelles et primaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité simple,

1 - DECIDE de demander la dotation exceptionnelle à la CREA à hauteur de 4 220 € pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014,

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : chapitre 74 – compte 7475,

2 - AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Monsieur LEFEBVRE demande les conditions d'attribution de ces montants. Monsieur PELTIER lui répond que c'est une part variable calculée ainsi : somme restant à répartir après répartition de la part fixe : 60 000 €/population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 : 69216 habitants x nombre d'habitants dans la commune au 1^{er} janvier 2013.

2 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

Lecture d'un courrier de la Direction Gestion Publique Fiscalité nous demandant de désigner un représentant à la commission locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Monsieur le Maire se propose d'être le délégué de cette commission et ce, pour l'avenir de nos pouvoirs. Après quelques échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité. La délibération N° 2014/0048 est la suivante :

LA CREA – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – désignation d'un représentant :

Par délibération du 7 janvier 2010 et conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le Conseil de la CREA a défini les modalités de représentation au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et de Fiscalité (CLETC) entre les communes et la CREA,

Le Conseil Municipal,

Considérant que les communes de moins de 10 000 habitants disposent d'un représentant au sein de la commission,

DECIDE, à l'unanimité

1 – DE DESIGNER monsieur Pierre PELTIER, Maire, représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

3 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Lecture d'un courrier de la Direction Gestion Publique Fiscalité nous demandant de proposer un membre de la CIID. Après quelques échanges, madame Claude HAMEL est d'accord pour être proposée membre de cette commission. La délibération n° 2014/0049 est la suivante :

LA CREA – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION D'UN MEMBRE :

L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs qui intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale.

Considérant la délibération du Conseil de la CREA du 27 juin 2011 créant une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant le renouvellement des conseils municipaux,

Considérant la nécessité de proposer un membre inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité

1 – de PROPOSER :

*Madame Claude CHAVANEL épouse HAMEL
Née le 29 décembre 1969 à LE HAVRE (Seine-Maritime)
Domiciliée 19 rue des Iris 76230 ISNEAUVILLE*

Contribuable soumis à la Taxe d'habitation, taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises.

4 – CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la CREA en date du 07 avril 2014 prenant acte de la démission de monsieur Pierre PELTIER du Conseil communautaire. En application de l'article L.273-10 du Code électoral, monsieur Gérard DUCABLE remplacera monsieur Pierre PELTIER. Monsieur le Préfet de région Haute-Normandie sera informé de ce changement.

II – AFFAIRES GENERALES :

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ANNEE 2015 :

En application du code de procédure pénale, Il nous appartient de procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Seine-Maritime en 2015. Ce tirage au sort est établi au vu de la liste électorale générale. Chaque personne tirée au sort recevra un document l'informant de ce tirage et l'ensemble des documents devra être retourné au Greffe du Tribunal pour le 30 juin prochain.

2 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Rapporteur : Brigitte CLATZ

CENTRE DE LOISIRS : L'objectif principal est de pouvoir accueillir les enfants entre 3 et 6 ans en plus des enfants de plus de 6 ans ainsi que les fratries. La Directrice de l'école maternelle est d'accord pour le prêt de quelques locaux de l'école. Le projet éducatif est établi et la déclaration de sécurité auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports a été transmise. La commission se réunira le mardi 06 mai pour travailler sur la nouvelle grille tarifaire mettant en place des quotients familiaux. La Caisse des Allocations Familiales est en mesure de subventionner le centre de Loisirs et un rendez-vous est fixé avec une de ses représentantes. Les enfants seront accueillis entre le 7 et le 25 juillet 2014. La publicité sera faite à partir du 20 mai prochain. Il est à l'étude la possibilité d'accepter les tickets temps libres ainsi que les chèques vacances.

- Rapporteur Alain DURAND :

VIE ASSOCIATIVE – AFFAIRES CULTURELLES – SPORTS ET LOISIRS – FETES ET CEREMONIES :

La commission s'est réunie le 8 avril. Il a été présenté les diverses associations, le projet de programme de la semaine culturelle 2014. La prochaine commission est programmée le 6 mai à 18 h avec pour objet le programme de la semaine culturelle. Une commission sera programmée prochainement pour l'organisation du concours des maisons fleuries ainsi que pour le planning d'occupation des diverses salles. Les activités pour la journée du patrimoine se mettent en place ainsi que l'organisation de la journée « portes ouvertes » du 6 septembre prochain. Le triathlon de Bois-Guillaume se tiendra le dimanche 11 mai.

Monsieur Eric LEBAS souhaite savoir pourquoi monsieur DURAND n'évoque pas la manifestation de véhicules organisée par l'association IZNOGOU. En effet, devant le grand nombre de public, la manifestation est divisée sur 2 lieux (parking de Leroy Merlin et d'Intermarché). Monsieur DURAND répond que cette manifestation est organisée par une association privée.

- Rapporteur Daniel GILLET :

TRAVAUX :

La commission s'est réunie deux fois.

Les travaux de réfection des voiries débuteront sur l'ensemble de la commune à partir du 12 mai. Les travaux de création des cheminements doux sur la route de Neufchâtel sont en cours. Quelques

problèmes sont rencontrés mais sont solutionnés au fur et à mesure. Monsieur EVREVIN souhaite savoir pourquoi des pierres ont été posées ? Elles sont provisoires et présentes pour empêcher le stationnement des véhicules sur la piste en attendant la pose des potelets définitifs. Les travaux devraient être terminés en totalité pour la fin du mois de juin. Les travaux de sondages complémentaires sur la suspicion de cavité sur la rue Fresnel sont pris en charge par les services de la CREA. Le sondage au droit de la suspicion de la rue de la Forêt est terminé et nous sommes en attente du rapport. La commission « sécurité voiries » se réunira le 15 mai prochain. Au vu de la nouvelle compétence « voiries » de la CREA, la commission s'est rendu sur l'ensemble de la commune pour établissement d'un diagnostic.

- Rapporteur : Sylvie LAROCHE

AFFAIRES SCOLAIRES : rythmes scolaires

La commission s'est réunie le 14 avril avec pour objectifs la mise en place du décret. La prochaine commission est programmée le lundi 12 mai. L'organisation des rythmes scolaires se poursuit ; les horaires sont définis dans chaque école, les critères des activités sont établis (initiation au sport et à la culture – bien être de l'enfant et curiosité de l'enfant), le recrutement des animateurs ainsi que la rédaction du règlement intérieur sont en cours. Monsieur LEFEBVRE demande s'il a été pris en compte les mesures d'allègement prises par monsieur HAMON, Ministre ? Madame LAROCHE répond que l'objectif principal est le temps de repos.

- Rapporteur : Chantal LEMERCIER

URBANISME/AGENDA 21 :

La première réunion avait pour objectif d'expliquer le fonctionnement du service urbanisme, le circuit des dossiers. Il y a été présenté les lotissements en cours d'aménagement, les divers projets et zoom sur le Domaine du Manoir. La prochaine commission est prévue le jeudi 15 mai et lors de cette séance, trois cabinets d'architecture seront présentés et l'un deux sera susceptible de travailler avec EIFFAGE construction sur les lots 101 et 102 du domaine du Manoir. Le permis de construire sur le lot 210 a été déposé. Il sera présenté lors de la commission du 27 mai prochain. Madame LEMERCIER informe que monsieur LEFEBVRE sera le référent de l'AGENDA 21 cantonal.

- Rapporteur : Gérard DUCABLE

LA CREA :

Monsieur DUCABLE précise que les travaux de métropolisation sont en cours et que les territoires devront être traités de manière égale. La mutualisation de certains personnels est à l'étude. Les répartitions sont faites et il rappelle que beaucoup de conseillers municipaux doivent être impliqués dans les diverses commissions. Le pôle métropolitain est à créer et il regroupera la CREA, Louviers et le Val de Reuil.

- Rapporteur : Alain BELLENGER

COMMUNICATION :

La commission s'est réunie. Communication externe : en étude, envoi de messages « d'alerte » lors de la mise à jour du site aux abonnés. Communication interne : En étude, la possibilité de visualiser le planning des commissions de l'extérieur. Bulletin municipal : Un grand nombre d'articles ont été reçues et la réception des devis pour l'imprimeur est en cours.

III – CENTRE DE LOISIRS AVRIL 2014 :

La commune de Bihorel a fourni les repas des déjeuners pour le centre de loisirs du mois d'avril. La signature d'une convention est obligatoire entre les deux communes pour règlement de la facture. La délibération n° 2014/0050 est la suivante :

FOURNITURE DE REPAS DU MIDI AU CENTRE DE LOISIRS – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION :

Considérant que les repas du centre de loisirs organisé par la commune d'Isneauville du 22 au 25 avril 2014 ont été fournis par la commune de Bihorel,

Considérant que le prix du repas s'élève à 3.98 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

1 – AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Bihorel pour la prestation de livraison des repas,

2 – AUTORISE monsieur le Maire à prélever cette dépense sur le Budget Primitif 2014.

IV – QUESTION ECRITE :

Monsieur PELTIER informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de monsieur LEFEBVRE une question écrite (N° 01) relative au Conseil Communautaire. Monsieur PELTIER donne lecture des textes de la Préfecture sur ce sujet.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur DUCABLE souhaite se retirer de la commission d'urbanisme. La délibération n° 2014/0051 est la suivante :

Considérant la délibération N° 2014/0034 du 03 avril 2014 désignant les membres des diverses commissions municipales dont la commission d'urbanisme – aménagement – développement économique suivante :

Chantal LEMERCIER
Gérard DUCABLE
Alain DURAND
Daniel GILLET
Sophie PAIN
François NICOLAS
Joëlle GENTY
David HANZARD
Marie-Thérèse CUVIER
Dominique LEFEBVRE
Eric LEBAS

Considérant le souhait de monsieur Gérard DUCABLE qui ne souhaite plus faire parti de cette commission,

Le Conseil Municipal arrête la commission :

URBANISME – AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avec les membres suivants :

Chantal LEMERCIER
Alain DURAND
Daniel GILLET
Sophie PAIN
François NICOLAS
Joëlle GENTY
David HANZARD
Marie-Thérèse CUVIER
Dominique LEFEBVRE
Eric LEBAS

2 – COMMISSION AGENDA 21 – DEVELOPPEMENT DURABLE :

Monsieur DUCABLE souhaite faire parti de la commission « AGENDA 21 ». La délibération n° 2014/0052 est la suivante :

Considérant la délibération N° 2014/0034 du 03 avril 2014 désignant les membres des diverses commissions municipales dont la commission « **AGENDA 21 – DEVELOPPEMENT DURABLE** » suivante :

Chantal LEMERCIER
David HANZARD
Dominique LEFEBVRE
Myriam JANVIER

Considérant le souhait de monsieur Gérard DUCABLE d'intégrer cette commission,

Le Conseil Municipal arrête la commission :

AGENDA 21 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec les membres suivants :

*Chantal LEMERCIER
David HANZARD
Dominique LEFEBVRE
Myriam JANVIER
Gérard DUCABLE*

3 – SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de monsieur le Président du Conseil Général nous informant de l'octroi de deux subventions. La première d'un montant de 30 000 € dans le cadre de l'aménagement de trottoirs le long de la RD 928 et l'autre de 25 500 € pour la création de la piste cyclable. Le Conseil Municipal remercie le DEPARTEMENT 76 pour ces aides.

Dans le cadre des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux, monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de monsieur le Préfet. La somme de 2 716.36 € nous est allouée pour les travaux d'accessibilité à la salle des fêtes et mise aux normes de l'équipement sportif de la place A. Cramilly ainsi que la somme de 1 833.84 € pour les travaux d'aménagement au cimetière.

4 – Lecture d'un courrier de monsieur le conseiller général nous informant que des travaux d'entretien et de réparations de la voirie sur la route Départementale 47 (rue du Mesnil) sont programmés en 2014.

5 – HONORARIAT de monsieur Gérard DUCABLE :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté en date du 23 avril 2014 de monsieur le Préfet nommant monsieur Gérard DUCABLE, Maire honoraire.

6 – REMERCIEMENTS :

Monsieur le Maire rappelle que deux manifestations importantes se sont déroulées en avril, le spectacle de CARMEN et le festival japonais. Il remercie l'ensemble du personnel pour sa contribution aux succès de ces manifestations. Il demande à l'assemblée que la majorité des élus soient présents aux manifestations.

7 – DIVERS :

Il rappelle que chaque élu dispose d'un casier en mairie où divers documents sont déposés à leur attention.

Il rappelle également la manifestation au monument aux morts le jeudi 08 mai prochain.

Il informe que des travaux sont planifiés dans la salle du Conseil Municipal. L'estrade sera démontée et il est envisagé l'achat d'un mobilier plus contemporain et modulable.

Il rappelle que chaque élu doit vérifier que l'intégralité des dossiers dont il a la charge soit pris en charge et archivés par le secrétariat de la mairie.

Compte rendus des commissions : Monsieur PELTIER étudie la possibilité de transmettre les compte rendus des commissions à l'ensemble des conseillers. Dans l'immédiat, chaque compte rendu est transmis aux membres des commissions.

Monsieur Eric LEBAS demande si certaines commissions seront ouvertes au public ? Monsieur PELTIER envisage cette possibilité sur certains thèmes.

Madame Myriam JANVIER soulève la question de la continuité de fonctionnement de la ligne de bus 96. Il est rappelé que cette ligne dessert essentiellement les lycées et qu'elle est très utilisée. Monsieur le Maire n'a pas d'information sur ce sujet.

Madame Chantal LEMERCIER rappelle que le banquet des Anciens s'est tenu le dimanche 04 mai. 120 convives participaient à ce traditionnel déjeuner.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre PELTIER

